



Arles Crau Camargue Montagnette

Service des Transports scolaires

**TRANSPORTS SCOLAIRES**  
**AUTOCAR - LIO**

-----  
**Les pièces à fournir :**

- Deux photos d'identité récentes.
  - Un justificatif de domicile (quittance de loyer, d'E.D.F....).
  - Photocopie du dernier bulletin scolaire mentionnant votre affectation pour l'année suivante
  - Un certificat de scolarité après la rentrée scolaire **(sans faute)**
-



Tout dossier reçu après le 31 juillet se verra appliquer une pénalité de retard de 25€ et ne sera pas assuré d'être traité pour la rentrée. Tout dossier incomplet sera renvoyé

## ÉLÈVE

1<sup>ère</sup> demande  Renouvellement

Préférez l'inscription et le paiement en ligne sur : [lio-occitanie.fr](http://lio-occitanie.fr)

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ] Sexe :  Masculin  Féminin

PHOTO  
Obligatoire

## REPRÉSENTANT LÉGAL

À remplir obligatoirement

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....

Commune : ..... Code postal : [ ][ ][ ][ ][ ]

Téléphone : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Portable 1 : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

E-mail : ..... Portable 2 : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

En cochant cette case, j'accepte de recevoir des SMS en cas de perturbation sur le réseau ou d'alerte météo.

## SCOLARITÉ

Nom de l'établissement scolaire : ..... Commune : .....

préciser : école, collège, lycée, lycée professionnel, etc

Régime :  interne  demi-pensionnaire ou externe

Maternelle / Primaire

Collège

Lycée

- PS
- MS
- GS

- CP
- CE1
- CE2
- CM1
- CM2
- ULIS

- 6<sup>e</sup>
- 5<sup>e</sup>
- 4<sup>e</sup>
- 3<sup>e</sup>

- SEGPA
- MLDS
- ULIS
- Section sportive
- autre (préciser)

- 2<sup>de</sup>
- 1<sup>er</sup>
- T<sup>ale</sup>
- Bac Pro\* .....
- CAP\* .....
- autres\* .....

Enseignement de spécialité/ Section professionnelle/  
Section Sportive/Langue

1 .....  2 .....  3 .....

\*à préciser obligatoirement si le choix de l'enseignement justifie le non-respect de la sectorisation scolaire

Établissement de secteur  Oui  Non

Avez-vous obtenu une Dérogation :  Oui  Non  
(si oui, joindre obligatoirement une copie de l'attestation)

NB : une dérogation de l'Education Nationale ne vaut pas acceptation de la prise en charge de la gratuité du transport scolaire par la Région  
Les apprentis, étudiants et élèves post-bac ont la possibilité d'accéder aux services de transports scolaires dans la limite des services et places disponibles moyennant une pré-inscription et l'acquisition d'un titre commercial auprès du service régional des mobilités

## TRANSPORT

Mode de transport souhaité <sup>(1)</sup> :  Autocar

Train

Trajet demandé : Commune de montée ..... Nom de l'arrêt ou gare .....  
(ALLER) Commune de descente ..... Nom de l'arrêt ou gare .....

(1) : Seule la Région a autorité pour décider, après instruction des droits au transport des élèves, du mode de transport (autocar ou train), du réseau utilisé.

Choisir son abonnement : cocher la case correspondante dans le tableau au dos du document.

## CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Gratuit  Pénalité : 25,00€  195,00€  Rejet

Date de réception :



Pour plus d'informations contactez le : **0 806 800 350** Service gratuit + prix appel  
 Maison de la Région - Service régional des Mobilités du Gard  
 Triangle de la gare - 21 Allée Boissy d'Anglas - 30900 NIMES

## CONDITIONS D'ACCÈS

### Les conditions du statut d'ayant-droit ouvrant les droits à la gratuité :

- Habiter dans le Gard
- Habiter à plus de 3 Kms de l'établissement scolaire
- Être scolarisé(e) de la petite section de maternelle jusqu'à la fin des études secondaires (hors apprentis) dans un établissement public ou privé sous contrat avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de de l'Agriculture ou de la Défense
- Être scolarisé(e) dans son établissement de secteur ou sur dérogation ou décision d'affectation. (sous conditions d'éligibilité : voir article 2.b du règlement du transport scolaire régional)

**Toute inscription tardive au-delà du 31 juillet 2023 se verra appliquer une majoration forfaitaire de 25€.**

**Dans le cas contraire** l'élève est non-ayant-droit à la gratuité et devra s'acquitter d'un accès spécial à 195€/an

## TARIFS

Je choisis	ABONNEMENTS (Voir conditions tarifaires au dos)	Ayant droit	Tarif avec pénalités de retard (ayants-droits après le 31/07)	Non ayant droit
<input type="radio"/>	Demi pensionnaire et externe 1 aller-retour par jour scolaire ainsi qu'un accès illimité aux cars de ligne régulière du réseau IIO d'Occitanie (du 1er septembre au 31 août 2024).	Gratuit	25€	195€
<input type="radio"/>	Interne 1 à 2 allers-retours par semaine du calendrier scolaire ainsi qu'un accès illimité aux cars de ligne régulière du réseau IIO d'Occitanie (du 1er septembre au 31 août 2024)	Gratuit	25€	195€

Le titre de transport pour les non ayants-droits comprend la libre circulation sur le réseau routier IIO d'occitanie du 1er jour de la rentrée scolaire au 31 août 2024.

**Merci de joindre si nécessaire le règlement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC en indiquant au dos les nom, prénom et date de naissance de l'élève. L'abonnement scolaire sera délivré après règlement de la somme due** (voir détail des tarifs dans le cadre ci-dessus)

Je soussigné(e) ..... certifie l'exactitude des renseignements portés sur cet imprimé et m'engage à signaler sans délai tout changement intervenu dans la situation de mon enfant.  
 J'ai lu et j'accepte le règlement régional des transports scolaires, consultable sur [lio-occitanie.fr](http://lio-occitanie.fr)

Date :  /  /

Signature du représentant légal :

L'élève :

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TRANSPORTS SCOLAIRES

(extraits)

L'élève non inscrit aux transports scolaires, qui ne dispose donc pas de titre de transport valable à la rentrée, bénéficie d'une période de tolérance de 10 jours ouvrés afin de régulariser sa situation.

L'élève a l'obligation de faire sa demande de titre de transport scolaire lors de cette période auprès de la Région.

Au terme de ce délai l'élève est en infraction :

Pour accéder au transport, l'élève devra payer un titre de transport commercial.

A défaut d'un titre de transport, **l'élève en infraction, sera redevable d'une amende de 50€.**

Ces éléments issus du règlement des transports sont consultables sur le site Internet : [lio-occitanie.fr](http://lio-occitanie.fr)

## DUPLICATA

### Carte ou titre de transport perdu, volé ou détérioré :

S'adresser au service régional des mobilités du Gard qui délivre les duplicatas contre la somme de 10 €.

Voir le site [lio-occitanie.fr](http://lio-occitanie.fr) ou appeler le **0 806 800 350** Service gratuit + prix appel

**Ne sont pas concernés par cet imprimé, les élèves qui résident et qui sont scolarisés dans les territoires de :**

**NIMES METROPOLE, SMTBA(Ales), COGA(Avignon), CAGR(Bagnols).**